

Le 13 avril 2011

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
800, Place Victoria, bureau 255
C.P. 001, Tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Yves Fréchette
Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2211, poste 6925
Télec. : (514) 289-3719
C. élec. : frechette.yves@hydro.qc.ca

OBJET : Demande d'Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité afin d'obtenir l'autorisation requise pour l'acquisition et la construction d'immeubles ou d'actifs destinés au transport de l'électricité – Projet du Transporteur relatif au raccordement des centrales du complexe de la Romaine au réseau de transport (R-3757-2011)
Notre dossier : R000387 YF

Chère consœur,

Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le Transporteur) a reçu la lettre du 12 avril 2011 du procureur de Newfoundland and Labrador Hydro (NLH), lequel demande « de décaler l'ensemble du calendrier prévu à la décision D-2011-043, d'une semaine » dans le dossier décrit en rubrique.

Le Transporteur s'en remet à la Régie de l'énergie (Régie) quant à la suffisance des motifs de NLH tout en réitérant le paragraphe suivant de sa demande:

11. Compte tenu du délai requis pour la réalisation du projet, le Transporteur souhaite que la décision de la Régie à l'égard de la demande soit rendue en mai 2011 et ce, afin que les travaux puissent se réaliser selon le calendrier prévu.

Le Projet du Transporteur relatif au raccordement des centrales du complexe de la Romaine au réseau de transport est un projet majeur. Les travaux requis du Transporteur ne peuvent débuter sans une autorisation de la Régie. De là, le calendrier mis en place par la Régie ne peut être revu à de multiples reprises sans compromettre le bon déroulement du Projet.

Dans ces circonstances, sous toutes réserves, le Transporteur soumet à la Régie un échéancier révisé qui prend en compte les demandes de NLH et le calendrier du Projet.

Échéancier révisé – Proposition du Transporteur

Demands de renseignements au Transporteur	21 avril 2011 à 15 h ¹
Réponses du Transporteur aux demandes de renseignements	2 mai 2011 à 16 h
Dépôt des mémoires des intervenants	10 mai 2011 à 16 h
Réplique du Transporteur	24 mai 2011 à 16 h

Veillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(S) Yves Fréchette

Yves Fréchette

c.c. Mes Turmel & Neuman (par courriel seulement)

¹ Le Transporteur souligne que le 22 avril 2011, identifié par NLH dans sa lettre, est un jour férié et non juridique, soit le Vendredi-saint.